



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

---

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU  
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 4 octobre 2022 à 19h00, tenue au centre municipal situé au 10, rue Principale.

**Sont présents à cette assemblée:**

Monsieur Laurent Fortin	Maire
Monsieur Michael Simard	Conseiller Siège 1
Monsieur Michel Houde	Conseiller Siège 2
Monsieur Gérard Lacaille	Conseiller Siège 4
Monsieur Paul Dénommé	Conseiller Siège 5
Madame Marielle Cousineau Fortin	Conseillère Siège 6

**Est absent:**

Monsieur Marc Lacroix	Conseiller Siège 3
-----------------------	--------------------

**Sont aussi présent:**

Madame Emmanuelle Michaud, directrice générale adjointe  
Monsieur Éric Lacaille

---

**Le Maire demande d'observer une minute de silence pour la reine Élisabeth II, décédée le 8 septembre dernier à l'âge de 96 ans.**

---

## **ORDRE DU JOUR**

**00 Ouverture de la séance**

- 01 Adoption de l'ordre du jour
- 02 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2022
- 03 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 septembre 2022

**100 Administration générale**

- 1.1 Liste des déboursés et des comptes à payer
- 1.2 Ressources humaines – Employée 61-010 - Nomination et mandats
- 1.3 Appui à la MRCVG – Demande au ministère des Forêts et des Parcs – Contrôle de la surpopulation de bernaches
- 1.4 Appui à la MRCVG – Second appui au mémoire concernant les demandes de la MRC de Papineau en lien avec les territoires incompatibles avec l'activité minière
- 1.5 Avis d'appels d'offres public – vente de la van Dodge Caravan 2010
- 1.6 Demande d'appui des Producteurs et productrices acéricoles du Québec
- 1.7 Création d'un comité en vertu du projet de Loi 64 – Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels
- 1.8 Achats de vêtements promotionnels
- 1.9 CHGA – Forfait clé en main



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

## **200 Sécurité publique**

- 2.1 Résolution concernant une demande d'aide financière pour la formation des pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au MSP

## **300 Transport**

- 3.1 Résultat de l'ouverture des soumissions du 2<sup>ème</sup> appel d'offres pour le déneigement des chemins municipaux et prochaines étapes
- 3.2 Possibilité de location d'une rétrocaveuse
- 3.3 Soumission Pavage Multipro - Travaux sur le chemin Domaine Mont-Lac
- 3.4 Demande au gouvernement pour palier l'augmentation du coût de l'essence
- 3.5 PV-3274-5 Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement et Accélération – Attestation de fin des travaux

## **400 Hygiène du milieu / Environnement**

- 4.1 Installations au Lac Edja – orientations pour les prochaines années

## **500 Santé et Bien-être (aucun item)**

## **600 Aménagement, Urbanisme et Développement**

- 6.1 Avis de motion – Règlement sur les usages conditionnels
- 6.2 Demande d'appui d'un projet dans le cadre du programme d'aide à la relance de l'industrie touristique

## **700 Loisirs et Culture (aucun item)**

## **800 Correspondance**

- 8.1 Municipalité de Aumond – Appui à la MRCVG en suivi de la résolution 2022-R-AG227
- 8.2 Ville de Gracefield – Demande d'aide à divers paliers gouvernementaux – Frais de dépassement des postes en essence.

## **900 Varia**

## **1000 Période de questions**

## **1100 Fermeture de la séance**



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

**2022-10-211**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Michael Simard et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 4 octobre 2022 soit ouverte à 19h00 devant 3 contribuables.

**ADOPTÉE**

**2022-10-212**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Houde et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de cette séance ordinaire du 4 octobre 2022 soit adopté tel que déposé par la directrice générale adjointe, Madame Emmanuel Michaud.

**ADOPTÉE**

---

Le conseil demande à la direction générale de faire parvenir des lettres de remerciement aux organismes suivant pour la tenue de leurs activités :

- 1- L'association du Parc régional du Mont Morissette pour la tenue du pique-nique annuel qui fut un grand succès.
- 2- Monsieur François Legault pour un deuxième mandat en tant que premier ministre du Québec pour avoir remporté les élections du 3 octobre 2022.
- 3- Monsieur Robert Bussière pour avoir remporté ses élections en tant que député de Gatineau à l'Assemblée nationale lors des élections du 3 octobre 2022.

---

**2022-10-213**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2022**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Houde et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 septembre 2022 soit adopté tel que déposé par la directrice générale adjointe, Madame Emmanuelle Michaud.

**ADOPTÉE**

**2022-10-214**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2022**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Paul Dénomme et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 15 septembre 2022 soit adopté tel que déposé par la directrice générale adjointe, Madame Emmanuelle Michaud.

**ADOPTÉE**



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**2022-10-215**

### LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER DE SEPTEMBRE 2022

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Paul Dénommé et unanimement résolu :

QUE les déboursés de septembre 2022 soient acceptés, à savoir :

Comptes payés (incluant remises) : (Journal des déboursés 819 à 833)	288 008.76\$
Remises mensuelles de juillet payées en août (Journal des déboursés no. 823 et 824)	Remises provinciales : 17 754.55\$ Remises fédérales : 6 666.70\$ RREMQ : 3 517.66\$ SSQ juin : 5 189.85\$
Liste des salaires nets et des remboursements de dépenses (périodes de paies 36 à 39)	33 844.59\$
Comptes à payer Liste suggérée des paiements (Journal des déboursés 834 )	45 945.23\$
Chèques annulés	3759

**ADOPTÉE**

**2022-10-216**

### RESSOURCES HUMAINES – EMPLOYÉE 61-010 – NOMINATION ET MANDATS

CONSIDÉRANT l'embauche de madame Sophie Thonnard Karn à titre d'inspectrice adjointe en bâtiment et environnement lors de la séance extraordinaire du 15 août 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'inspectrice adjointe en bâtiment et environnement doit être nommée pour rédiger et transmettre les dossiers d'infractions à la Cour municipale;

CONSIDÉRANT l'entente de gestion des cours d'eau avec la MRC, la municipalité doit procéder à l'engagement et au maintien du personnel requis et notamment, à la nomination d'au moins un employé qui exerce les pouvoirs de personne désignée au sens de l'article 105 de la loi;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme requiert une secrétaire pour la rédaction des procès-verbaux et la préparation des résolutions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Houde et unanimement résolu :



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

QUE l'inspectrice adjointe en bâtiment et environnement soit mandatée pour :

- agir à titre de fonctionnaire chargée de l'application des règlements municipaux et de tous règlements dont la municipalité possède le pouvoir d'application et est autorisée à émettre des constats d'infraction pour la Cour municipale;
- agir à titre de secrétaire au comité consultatif d'urbanisme;
- agir à titre de responsable de la gestion des cours d'eau;
- agir à titre de responsable de la gestion des castors.

**ADOPTÉE**

**2022-10-217**

**APPUI À LA MRCVG - DEMANDE AU MINISTÈRE DES FORÊTS ET DES PARCS – CONTRÔLE DE LA SURPOPULATION DE BERNACHES**

CONSIDÉRANT QUE la Vallée-de-la-Gatineau fait face depuis quelques années à une surpopulation de bernaches, principalement aux abords de ses cours d'eau;

CONSIDÉRANT QU' une trop forte présence de ces oiseaux pose des problèmes de salubrité et porte atteinte à l'environnement et à l'intégrité des cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE certaines municipalités de plus grande envergure ont procédé à l'embauche de firmes spécialisées pour veiller à la stérilisation des œufs de bernaches au printemps ou pour les faire fuir à l'automne à l'aide d'objets téléguidés, de chiens ou d'oiseaux de proie;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités n'ont pas les ressources financières pour permettre l'octroi de tel mandat et ne détiennent pas l'expertise nécessaire pour mettre en place localement de telles mesures;

CONSIDÉRANT QU' il pourrait être opportun que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs propose des mesures provinciales pour contrôler la surpopulation des bernaches ou pour les inciter à nicher sur des terrains non utilisés par la population afin, notamment, d'assurer la protection de l'environnement et la salubrité du milieu;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de l'Aménagement et de Développement à l'occasion de la rencontre tenue le 6 septembre 2022 dans ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2022-R-AG333 adoptée à l'unanimité par le Conseil des Maires de la MRCVG lors de la séance ordinaire du 20 septembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gérard Lacaille et unanimement résolu :

QUE le Conseil donne son appui à la résolution 2022-R-AG333 pour un contrôle plus rigoureux de la population de bernaches;



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

QU' une copie de la présente résolution soit acheminée au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour demander de mettre en place des mesures, sans frais aux municipalités, visant à contrôler la population des bernaches sur notre territoire.

**ADOPTÉE**

**2022-10-218**

**APPUI À LA MRCVG – SECOND APPUI AU MÉMOIRE CONCERNANT LES DEMANDES DE LA MRC DE PAPINEAU EN LIEN AVEC LES TERRITOIRES INCOMPATIBLES AVEC L'ACTIVITÉ MINIÈRE**

CONSIDÉRANT la résolution 2022-R-AG115 adoptée par le Conseil de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau en appui au mémoire concernant les territoires incompatibles avec l'activité minière de la MRC de Papineau;

CONSIDÉRANT QUE les territoires de l'Outaouais et des Laurentides sont ciblés pour leur potentiel d'exploitation de minerai, dont le graphite;

CONSIDÉRANT QUE les régions de l'Outaouais et des Laurentides sont visées par plusieurs claims miniers;

CONSIDÉRANT QU' il est pertinent d'exprimer le point de vue des régions de l'Outaouais et des Laurentides à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE les préoccupations du premier mémoire déposé par la MRC de Papineau n'ont pas été prises en compte dans le cadre de la nouvelle politique nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires déposé par le gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Papineau a déposé un second mémoire concernant les territoires incompatibles avec l'activité minière en juillet 2022 afin de réitérer l'importance des enjeux soulevés;

CONSIDÉRANT QUE l'économie circulaire, l'acceptabilité sociale et les principes du développement durable provenant de la Loi sur le développement durable sont des concepts de base à considérer dans cet exercice de réflexion;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du comité de l'Aménagement et de Développement à l'occasion de la rencontre tenue le 6 septembre 2022;

CONSIDÉRANT La résolution 2022-R-AG336 adoptée par la MRCVG lors de la séance ordinaire du Conseil des maires du 20 septembre 2022 appuyant le second mémoire de la MRC de Papineau concernant le territoire incompatible avec l'activité minière et les demandes relatives à l'intégration des préoccupations dans le processus de réflexion du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles;



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gérard Lacaille et unanimentement résolu :

QUE le Conseil appuie la résolution 2022-R-AG336 de la MRCVG et demande à la direction générale de transmettre la présente résolution au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles

**ADOPTÉE**

**2022-10-219**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC – VENTE DE LA DODGE CARAVAN 2010**

CONSIDÉRANT QUE la Dodge Caravan 2010 n'est plus utilisée par les différents services de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE des réparations fréquentes sont nécessaires, car elle n'est pas suffisamment utilisée et les freins par exemple se détériorent rapidement à cause de l'accumulation de corrosion sur les pièces;

CONSIDÉRANT QUE nous avons suffisamment de véhicules pour répondre aux différents services de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons vendre le véhicule par avis public à la population;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Michael Simard et unanimentement résolu :

QUE le Conseil demande à la direction générale de publier un avis public pour vendre la Dodge Caravan 2010 au montant de 500\$;

QUE la vente soit faite sans accessoire et sans garantie, soit telle quelle.

**ADOPTÉE**

**2022-10-220**

**DEMANDE D'APPUI DES PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE l'acériculture est une activité importante qui contribue à l'essor économique à la vitalité des municipalités et des MRC en région acéricole, notamment par ses 13 300 producteurs et productrices regroupés au sein de 8 000 entreprises;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est un leader mondial de la production de sirop d'érable représentant 71 % de l'ensemble de la production;

CONSIDÉRANT QUE les exportations des produits de l'érable sont en forte hausse ces dernières années, dont 21 % en 2020 et 22 % en 2021;

CONSIDÉRANT QUE les produits de l'érable faits au Québec sont exportés dans 71 pays;

CONSIDÉRANT QUE la production de sirop d'érable du Québec a atteint un nouveau sommet avec une production de 211 millions de livres en 2022;



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

- CONSIDÉRANT QUE cette production record engendrera pour la période 12 582 emplois équivalents temps plein, contribuera à hauteur de 1,133 milliard de dollars au produit intérieur brut (PIB) et des revenus en taxes et impôts de 142,87 millions de dollars au Québec et dans le reste du Canada;
- CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec doit maximiser les bénéfices économiques et sociaux des ressources naturelles appartenant à tous les Québécois et toutes les Québécoises;
- CONSIDÉRANT QUE les bienfaits écologiques des superficies d'érablière actuellement en production acéricole sont évalués à 1,62 milliard de dollars par année;
- CONSIDÉRANT QUE pour le même 100 hectares d'une érablière en forêt publique, les retombées économiques de la production et la transformation de sirop d'érable sont de 40 à 75 % supérieurs à la récolte et la transformation de feuillus durs;
- CONSIDÉRANT QUE l'acériculture est une activité durable qui permet la cohabitation des usages en forêt publique et la préservation de la faune et de la flore;
- CONSIDÉRANT QUE le sirop d'érable fait partie de l'identité culturelle et gastronomique québécoise et que le gouvernement du Québec a désigné les traditions du temps des sucres comme élément du patrimoine immatériel du Québec;
- CONSIDÉRANT QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a présenté le 26 mai 2022 son Plan directeur ministériel pour le développement de l'acériculture en forêt publique (Plan directeur) qui a pour objectif d'encadrer, de manière cohérente à l'échelle provinciale, le développement de l'acériculture en forêt publique;
- CONSIDÉRANT QUE le Plan directeur a fait l'objet de consultations publiques jusqu'au 26 juillet 2022;
- CONSIDÉRANT QUE le MFFP et les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) sont présentement en négociations sur le développement de l'acériculture en forêt publique;
- CONSIDÉRANT QUE les PPAQ estiment qu'il faudra l'ajout de 36 millions d'entailles supplémentaires en forêt publique d'ici 2080, ce qui représente 200 000 hectares de forêt publique, pour assurer le futur à court, moyen et long terme de l'acériculture au Québec;
- CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de protéger le potentiel acéricole et les érables du Québec pour assurer
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Madame la Conseillère Marielle Cousineau Fortin et unanimement résolu :
- DE RECONNAÎTRE l'importante contribution économique, sociale et environnementale de l'acériculture pour les régions du Québec;





**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

D'APPUYER

les PPAQ dans leurs représentations auprès du MFFP afin qu'il favorise les différents usages en forêt publique dans une vision à long terme qui concilie les intérêts de la sylviculture avec l'acériculture en assurant la sauvegarde du potentiel acéricole nécessaire à la croissance de l'industrie de l'érable, et ce dans une perspective de conservation du patrimoine forestier québécois.

**ADOPTÉE**

**2022-10-221**

**CRÉATION D'UN COMITÉ EN VERTU DU PROJET DE LOI 64 – COMITÉ SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Blue Sea est un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1) (ci-après appelée la « *Loi sur l'accès* »);

CONSIDÉRANT les modifications apportées à la *Loi sur l'accès* par la *Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (2021, c. 25);

CONSIDÉRANT QUE l'article 8.1 a été ajouté à la *Loi sur l'accès*, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès*;

CONSIDÉRANT QU' il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou partie des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme en fonction de critères qu'il définit;

CONSIDÉRANT QU' à ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la Municipalité de Blue Sea doit constituer un tel comité;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Houde et unanimement résolu :

QUE soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès*;

QUE ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la Municipalité de Blue Sea :

- du responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels, Monsieur Christian Michel, directeur général et greffier-trésorier;

- des membres du comité d'administration et ressources humaines :

- 1- Laurent Fortin
- 2- Marc Lacroix
- 3- Michael Simard
- 4- Michel Houde

**ADOPTÉE**



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

**2022-10-222**

**ACHATS DE VÊTEMENTS PROMOTIONNELS**

- CONSIDÉRANT QUE l'image de la municipalité passe avant tout par les employés municipaux;
- CONSIDÉRANT QUE les vêtements à l'effigie de la municipalité permettent aux citoyens et visiteurs de rapidement identifier les employés municipaux;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Madame la Conseillère Marielle Cousineau Fortin et unanimement résolu :
- QUE des chandails (3) de type polo soit fournis aux employés de bureau avec le logo de la municipalité;
- QUE les employés qui se procurent des manteaux et veulent identifier ceux-ci aux couleurs de la municipalité, les frais de conception du logo municipal seront défrayés par celle-ci;
- QU' une nouvelle provision de casquettes, chandails et épinglettes aimantées pour la revente soit faite.

**ADOPTÉE**

**2022-10-223**

**CHGA – FORFAIT CLÉ EN MAIN**

- CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une offre de service clé en main de CHGA pour tous les « spots » publicitaires pour les années 2023-2024, incluant :
- Capsules touristiques (valeur de 735\$ par année)
  - Offres d'emploi (valeur de 350\$ par offre)
  - Messages semaines thématiques (valeur de 2 555\$ par année)
  - Souhais des fêtes (valeur de 1 561\$ par année)
  - Banque de publicités pour les organismes (valeur de 530\$ par année)
  - Avis publics (valeur de 4 780\$ par année)
  - Événements municipaux (valeur de 5 110\$ par année);
  - Affichage d'appels d'offres publics (valeur de 289\$ par offre);
  - Entrevues ( une valeur de 500\$ par année).
- CONSIDÉRANT QUE la valeur totale du forfait est de 16 410\$ par année et que l'offre de service est pour un montant de 1 650\$ + taxes applicables en 2023 et 2024;
- CONSIDÉRANT QUE le renouvellement de la carte de membre commerciale 2023 et 2024 est au coût de 35\$ par année;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Paul Dénommé et unanimement résolu :
- QUE ce Conseil accepte la proposition de CHGA pour le forfait « Clé en main » au coût de 1 650\$ plus taxes applicables pour 2023 et 2024;



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

QUE ce Conseil autorise le renouvellement de la carte de membre commerciale au coût de 35\$ par année pour les deux prochaines années.

**ADOPTÉE**

## **SANTÉ PUBLIQUE**

**2022-10-224**

### **RÉSOLUTION CONCERNANT UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL AU MSP**

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU' en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipal;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blue Sea désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blue Sea prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier I et/ou de 0 pompier pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Vallée-de-la-Gatineau en conformité avec l'article 6 du Programme.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Paul Dénomé et unanimement résolu :



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

DE PRÉSENTER une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

**ADOPTÉE**

## **TRANSPORT**

**2022-10-225**

### **RÉSULTAT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS DU 2IEME APPEL D'OFFRES POUR LE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS MUNICIPAUX ET PROCHAINES ÉTAPES**

CONSIDÉRANT QU' un appel d'offres pour le déneigement des chemins municipaux avait été lancé et que l'ouverture des soumissions avait lieu le 3 octobre au bureau municipal;

CONSIDÉRANT QU' aucune soumission n'a été déposée pour cet appel d'offres pour le déneigement municipal;

CONSIDÉRANT QU' il est impératif d'avoir un service de déneigement pour les chemins municipaux pour l'hiver 2022-2023;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Paul Dénommé et unanimement résolu :

QU' il est nécessaire d'avoir un service de déneigement des chemins municipaux pour l'hiver qui s'en vient;

QUE la municipalité retourne en appel d'offres pour une 3<sup>e</sup> fois et que cet appel d'offres soit pour une année seulement.

**ADOPTÉE**

**2022-10-226**

### **POSSIBILITÉ DE LOCATION D'UNE RÉTROCAVEUSE**

CONSIDÉRANT QUE certains travaux nécessitent l'utilisation d'une rétrocaveuse et que la municipalité ne possède pas cet équipement;

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur habituel est parfois dans l'impossibilité de nous fournir l'équipement nécessaire dans les temps voulus;

CONSIDÉRANT QU' il est possible de faire la location d'une rétrocaveuse d'un citoyen de la municipalité à notre convenance;

CONSIDÉRANT QUE le coût de location est raisonnable, qu'il n'y a aucun minimum d'heures pour la location, que nos employés manifestent le désir d'en apprendre le fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Michael Simard et unanimement résolu :



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

QUE la municipalité accepte l'offre de location d'une rétrocaveuse aux conditions suivantes :

- location à l'heure au coût de 70\$/h plus taxes applicables
- aucun minimum d'heures de location
- le carburant est au frais de la municipalité
- l'entretien et les bris normaux sont la responsabilité du locateur
- le locateur formera les employés désignés sur la rétrocaveuse

**ADOPTÉE**

**2022-10-227**

**OCTROI DE CONTRAT À PAVAGE MULTIPRO – TRAVAUX SUR LE CHEMIN DOMAINE MONT-LAC**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité fait face à une problématique d'écoulement des eaux sur une portion du chemin Domaine Mont-Lac;

CONSIDÉRANT QUE les travaux importants qui étaient prévus sur le chemin demandent des plans et devis d'ingénieur et que le marché fait en sorte que nous n'avons pu les obtenir en 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Pavage MultiPro Inc. est disposée à effectuer les travaux plus urgents sur une section du chemin;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Paul Dénommé et unanimement résolu :

QUE le Conseil approuve la soumission no. 22-365ST de la compagnie Pavage MultiPro Inc.;

QUE le Conseil mandate la direction générale pour faire le suivi et la gestion de toutes les étapes entourant la préparation et le suivi des travaux sur cette section du chemin.

**ADOPTÉE**

**2022-10-228**

**DEMANDE AU GOUVERNEMENT POUR PALIER L'AUGMENTATION DU COÛT DE L'ESSENCE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déjà dépassé le budget attribué pour l'essence de la machinerie dédié à la voirie municipale pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT QUE la situation est la même partout au Québec avec l'augmentation du prix de l'essence;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité anticipe un déficit dans son budget d'essence;

CONSIDÉRANT QU' une municipalité ne peut avoir un budget déficitaire;

CONSIDÉRANT l'ajustement tarifaire octroyé aux transporteurs en vrac;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gérard Lacaille et unanimement résolu :



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

- DE DEMANDER à divers paliers gouvernementaux une aide financière pour combler le déficit généré par cette situation;
- DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution aux municipalités de la Vallée-de-la-Gatineau pour leur appui.

**ADOPTÉE**

**2022-10-229**

**PV-3274-5 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION – ATTESTATION DE FIN DES TRAVAUX**

Numéro de dossier : AIRRL/RIRL-2021-0611-31

Titre du projet : Rue du Pont

- ATTENDU QUE la Municipalité de Blue Sea a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;
- ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;
- ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés du mois d'août 2021 au mois de mai 2022;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Blue Sea transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :
- Le formulaire de reddition de comptes disponibles sur le site web du Ministère ;
  - Les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents) ;
  - La présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux ;
  - Un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.
- POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Monsieur le conseiller Gérard Lacaille et appuyée à l'unanimité, il est résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Blue Sea autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**ADOPTÉE**



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

## HYGIÈNE DU MILIEU / ENVIRONNEMENT

---

Note : installation d'une toilette au lac Edja Ouest : on demeure avec une toilette sèche avec un réservoir de rétention à faire vider périodiquement. La toilette devra être relevée et le réservoir sorti du sol avec une boîte en bois qui l'entoure afin d'éviter l'affaissement du réservoir. Les employés devront voir à construire des marches d'accès et/ou une petite galerie pour faciliter l'accès.

---

## SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun point à l'ordre du jour

## AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

---

### AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NO 2022-096 SUR LES USAGES CONDITIONNELS

**Avis de motion** est donné par Monsieur le Conseiller Paul Dénommé, qu'à une séance subséquente du Conseil, il y aura l'adoption du règlement #2022-095 sur les usages conditionnels.

Le projet de règlement est remis à tous les membres du Conseil, ce dernier sera dispensé de lecture lors de son adoption.

---

### 2022-10-230

#### DEMANDE D'APPUI D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA RELANCE DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu des demandes de permis pour la construction de 4 chalets dans le cadre d'un projet de chalet de location dans la zone V-115 ou l'usage location de chalet est permise;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur demande un appui de la municipalité afin de la joindre à une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la relance de l'industrie touristique pour ce tout nouveau projet d'hébergement touristique;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil est d'avis que nous nous devons d'appuyer nos entrepreneurs dans leurs démarches et projets de ce genre pour assurer un développement durable et rayonnement pour notre municipalité et ainsi être en mesure d'offrir des possibilités d'hébergement dans notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la nature même de ce type de location courte durée risque de créer une problématique au niveau du respect de nos règlements, car sans des engagements rigoureux et une collaboration sans reproche des propriétaires de ce genre d'établissement de location, il est difficile pour les locataires de connaître l'existence des règlements en vigueur, notamment (mais sans s'y limiter) le règlement de lavage obligatoire des embarcations nautiques pour l'accès au plan d'eau de la municipalité, le règlement sur les nuisances et le règlement sur la prévention incendie;



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

- CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite faciliter le développement de notre municipalité par le biais de projets semblables qui permettent à de nombreuses personnes de découvrir notre région et ses attraits;
- CONSIDÉRANT QUE le projet vient répondre à un besoin exprimé par plusieurs en lien avec l'hébergement dans la municipalité;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Houde et unanimement résolu :
- QUE le Conseil donne son appui au projet de mini chalets OASIS dans la demande d'aide financière au programme d'aide à la relance de l'industrie touristique;
- QUE le propriétaire et promoteur du projet s'engage à informer chacun des locataires des obligations en lien avec les différents règlements de la municipalité qu'ils devront attester avoir lu et accepter sans quoi le propriétaire et les locataires s'exposeront à recevoir des constats d'infraction prévus pour chacun des règlements.

**ADOPTÉE**

## **LOISIRS ET CULTURE**

Aucun point à l'ordre du jour

---

Note : Municipalité Aumond – Appui à la MRCVG en suivi de la résolution 2022-R-AG227.

Note : Ville de Gracefield – Demande d'aide à divers paliers gouvernementaux – Frais de dépassement des postes en essence.

---

Période de questions : 19h17-19h18

### **2022-10-231 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Houde et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 4 octobre 2022 soit close à 19h18.

**ADOPTÉE**

---

Laurent Fortin  
Maire

---

Christian Michel  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier





**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Christian Michel, Directeur général de la Municipalité de Blue Sea, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses impliquées dans le présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce \_\_\_\_\_ 2022.

---

Christian Michel  
Directeur général et Secrétaire-trésorier